

Moncé-en-Belin

Ouest France lundi 2 Février 2005

Un grain de sable dans la déviation Arnage-Ponthibault



Chantal Blossier et Cécile Moutel ont expliqué leurs raisons de contester la déclaration d'utilité publique de la déviation Arnage-Ponthibault.

L'association « Grain de sable et pomme de pin » ne désarme pas. Martine Blossier, sa présidente, a présenté vendredi la procédure lancée pour s'opposer à la construction de la déviation Arnage-Ponthibault. « **La déclaration d'utilité publique prononcée fin octobre par le préfet Camux, juste avant son départ, nous a fait réagir. En conséquence nous avons décidé de porter un recours auprès du tribunal administratif de Nantes. Nous avons été rejoints dans la procédure par l'association de protection de l'habitat et de l'environnement du Belinois, deux sociétés et sept particuliers** ».

Ainsi ce sont 11 requérants qui ont fait appel à une avocate. Le recours a été déposé en décembre et demandera deux à trois ans pour aboutir. Il n'arrête pas le projet qui devra réglementairement subir une nouvelle enquête publique concernant la police de l'eau et une autre encore qui traitera des expropriations des propriétaires

de la zone.

L'association revendique une irrégularité de l'enquête dans le cadre de la déclaration d'utilité publique. Étude d'impact incomplète, estimation sommaire des dépenses : l'association assure que le dossier présenté au public était insuffisamment documenté. Les opposants ont relevé les risques d'inondations, les objectifs imprécis de l'opération, son utilité et son coût.